



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 24 février 2010

Monsieur/Madame ...,

Nous sommes à un moment charnière dans l'histoire de la sécurité internationale, celui de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Depuis plusieurs années, cet objectif mobilise les énergies, en grande partie grâce aux efforts assidus de la société civile et des parlementaires.

J'ai tenté de faire ce qu'il fallait pour revigorer la cause de la paix et du désarmement. En octobre 2008, j'ai soumis une proposition en cinq points en faveur du désarmement nucléaire. Très encouragé par le soutien témoigné à mon initiative, j'ai particulièrement apprécié que l'Union interparlementaire demande aux parlements en avril 2009 d'ordonner à leur gouvernement d'appuyer cette proposition. Je salue les efforts que fait en ce sens le Réseau parlementaire pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et l'action qu'il mène pour mobiliser un appui en faveur d'une convention sur les armes nucléaires.

Depuis 2008, des progrès ont été accomplis. La Fédération de Russie et les États-Unis ont négocié de nouvelles réductions de leur arsenal nucléaire stratégique. Le Conseil de sécurité a tenu un sommet historique sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires sont entrés en vigueur en Afrique et en Asie centrale. Des appels au désarmement nucléaire ont émané d'un peu partout et des projets détaillés ont été présentés où figuraient des idées pratiques sur la façon d'atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

Pour poursuivre sur cette lancée au-delà de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, j'ai proposé un plan d'action sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, qui repose sur un principe fondamental: le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont complémentaires et indissociables. Dans mon plan d'action, j'ai promis de chercher des moyens d'inciter la société civile et les parlementaires à s'engager plus avant.

Monsieur/Madame ...  
Président(e) de/du [Chambre]  
[Nom de pays]  
[Capitale]

Les parlementaires et les parlements jouent un rôle clef dans la réussite du désarmement et de la non-prolifération. Les parlements soutiennent l'application de traités et d'accords mondiaux qui contribuent à la primauté du droit et à la promotion du respect des engagements. Ils adoptent des lois qui renforcent la transparence, instaurant ainsi la confiance, facilitant la vérification et créant des conditions propices à la réalisation des objectifs de désarmement.

Au moment où la communauté internationale doit faire face à des difficultés mondiales sans précédent, les parlementaires peuvent jouer un rôle moteur en vue d'assurer durablement la sécurité mondiale tout en limitant le détournement de ressources précieuses pour les besoins de l'être humain. Les parlements établissent les priorités budgétaires de leur pays et peuvent donc déterminer le montant à consacrer à la cause de la paix et de la sécurité commune. À cette fin, ils peuvent créer les infrastructures institutionnelles nécessaires pour appuyer l'élaboration des mesures pratiques qui s'imposent.

Je tiens à saisir cette occasion pour engager tous les parlementaires à participer aux efforts visant à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Je leur demande notamment d'accroître leur soutien à la paix et au désarmement, de faire entrer en vigueur les traités sur le désarmement et la non-prolifération et de commencer dès aujourd'hui à élaborer les cadres législatifs nécessaires pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous en vue d'atteindre l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans le monde.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame ..., les assurances de ma considération distinguée.

BAN Ki-moon